

Bruges, Petit Bruges

Le projet urbain « Petit Bruges » est piloté par La Fab dans le cadre du programme « Habiter s'épanouir – 50 000 logements accessibles par nature » initié par Bordeaux Métropole, en lien avec la ville de Bruges.

L'objectif est d'articuler nature et urbanité en développant un programme de constructions mixte (logements, bureaux et commerces) à dominante résidentielle, associé à des espaces publics abondamment végétalisés au pied de la ligne C du tramway.

Le projet vise une mise en relation entre la station de tramway, le site urbain des allées de Boutaut et le secteur résidentiel de Petit Bruges. Il proposera des espaces verts ainsi que des espaces publics pratiques et fonctionnels pour les habitants et riverains tout en garantissant l'intimité des logements.

Il exploitera les richesses environnementales du site actuel en préservant ses fonctions écologiques, paysagères et hydrauliques.

3,8 hectares de Superficie totale du projet

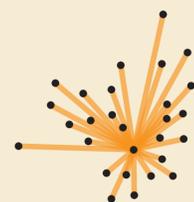
2024 date de livraison (1^{er} trimestre)



Rougegorge familier
Erithacus rubecula



Bruges



BORDEAUX
MÉTROPOLE



Amaranthe de Bouchon
Amaranthus hybridus
subsp. *bouchonii*

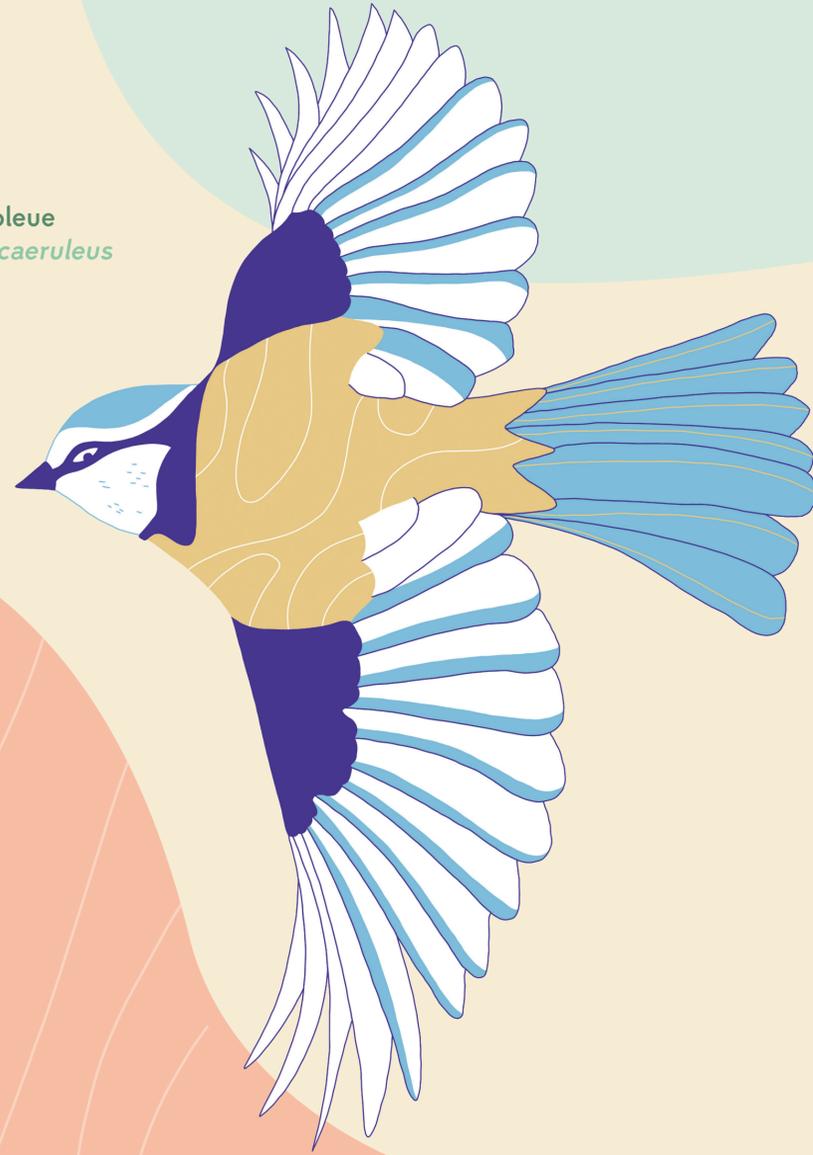
Préservation de l'existant, gestion de chantier adapté

Le site de Petit Bruges est une friche de 4 ha composée d'un écosystème constitué de boisements, zones humides, faune et flore locales, s'insérant dans un tissu urbain composé d'habitats et d'espaces publics. Il s'agit donc d'habiter des milieux vivants.

En phase amont, des études hydrauliques, de sols, floristiques et faunistiques ont été menées pour maîtriser les contraintes environnementales du site. Le projet consistant à conserver et pérenniser cet écosystème existant.

En phase travaux, une gestion rigoureuse de préservation des habitats naturels est mise en place : calendrier travaux tenant compte du cycle de vie de la faune et de la flore présentes, protection des arbres existants, clôturation des zones humides à préserver et prélèvement de graines.

Mésange bleue
Cyanistes caeruleus



Pic vert
Picus viridis



Lotier grêle
Lotus angustissimus



Le programme

260 logements

30% de logements
locatifs sociaux

25% de logements
en accession sociale

15% de logements
en accession abordable

30% de logements
en accession libre



Logements

Bureaux

Commerces

Parkings

22 200 m² de construction

3000 m² de bureaux

1000 m² de surface commerciale

350 places de stationnement privé

Préservation de l'existant, travail avec l'écologue

La friche présente un habitat pour les chiroptères (chauves-souris). Ils se nichent dans les cavités des arbres du site dans la journée. Ces arbres ont été identifiés par notre écologue. L'intervention de l'écologue lors des travaux se fait à la tombée de la nuit, lorsque les chauves-souris sont sorties des cavités. Il vient boucher les cavités repérées en amont pour empêcher aux chiroptères d'y accéder. Ceci afin de ne pas détruire l'espèce lors de l'abattage des arbres.



Pipistrelle pygmée
Pipistrellus pygmaeus

Bergeronnette grise
Motacilla alba



Récolte des graines indigènes pour réintroduction après chantier

La récolte des graines de Lotier doit être réalisée en juillet selon les recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature. C'est pourquoi le chantier démarre en août. L'écologue effectue la récolte.

Elle peut être réalisée selon deux types de prélèvement :

- Récolte directe de graines à la main au niveau des stations concernées par l'emprise du projet ;
- Récolte de la couche superficielle de substrat au sein des deux habitats du Lotier grêle.

Le substrat ainsi prélevé sera conservé, puis régalé au sein de zones favorables à l'espèce et préalablement repérées par l'écologue.



Lotier grêle
Lotus angustissimus

Espaces paysagers variés et préservés

15 400 m² d'espaces publics

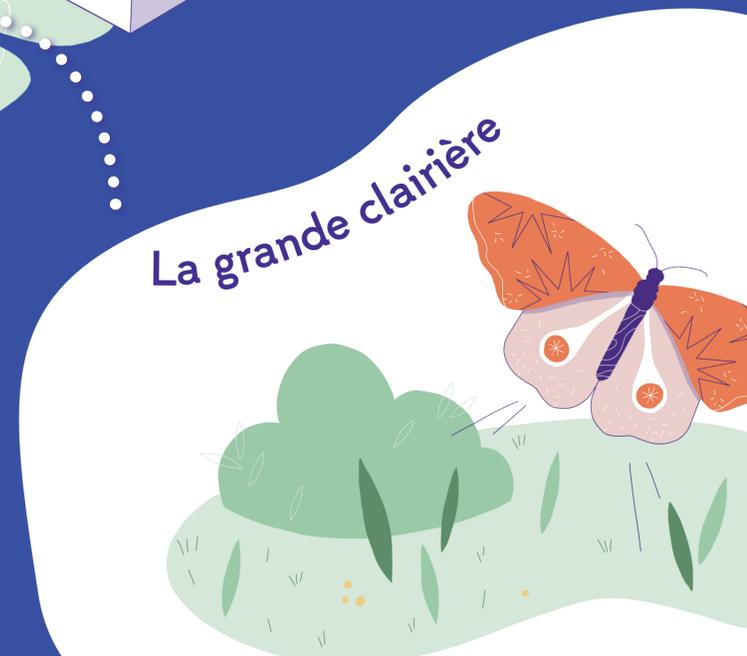
10 000 m² et plus d'espaces verts publics

10 000 m² et plus de surfaces de pleine terre sur les îlots privés

100 arbres préservés et plus

180 arbres plantés

Conception des espaces publics :
Agence Degré Zéro / Ingérop / Grue / On



Préserver l'écoulement naturel des eaux

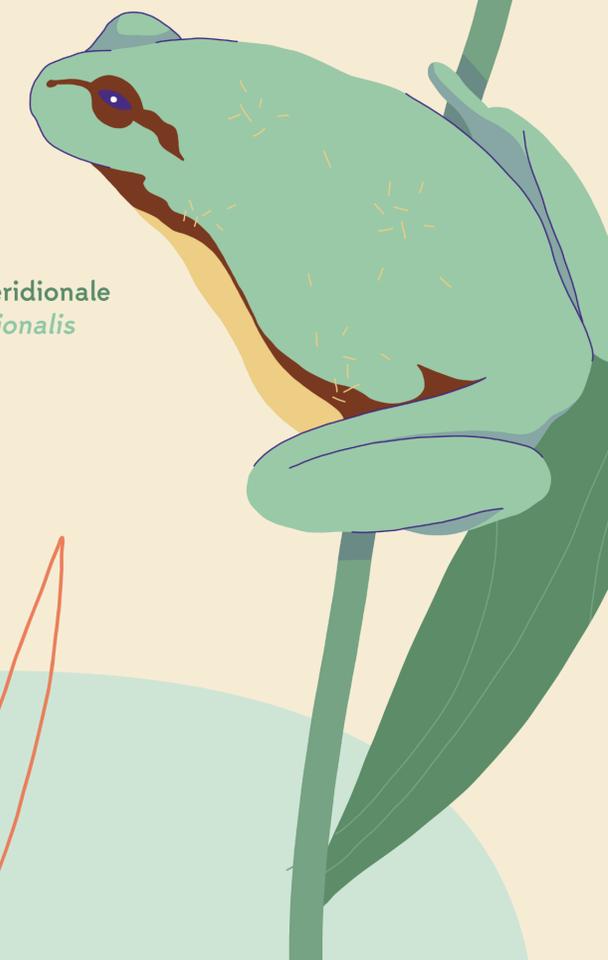
Pour limiter l'artificialisation des sols, des noues seront mises le long de la voie partagée. Celles-ci permettent de renvoyer/d'acheminer les eaux des sols imperméabilisés vers les bassins naturels.



Respect du patrimoine naturel existant

La rainette méridionale est une espèce sensible à l'urbanisation, pionnière des zones humides. Elle recherche des mares temporairement ensoleillées telles que la roselière du site Petit Bruges, qui en fait un lieu privilégié pour cette espèce.

Rainette méridionale
Hyla meridionalis



Équipements pour tous les âges





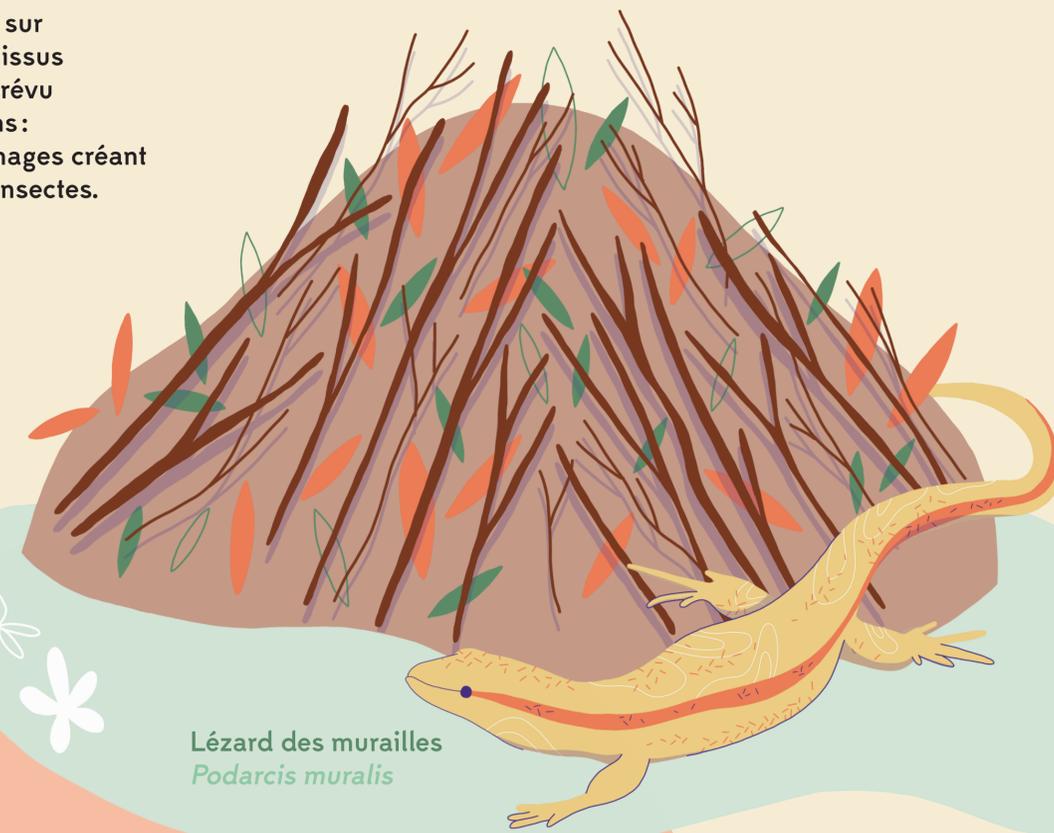
Tables de pique-nique



Tables de ping-pong

Refuges pour la faune

À l'aide des matériaux présents sur site, notamment les branchages issus de l'abattage des arbres, il est prévu la réalisation de 3 hibernaculums : empilement de pierres et branchages créant des refuges pour les reptiles et insectes.



Lézard des murailles
Podarcis muralis

Chemins doux

Afin de faciliter les mobilités douces tout en préservant l'écosystème du site, il est prévu des chemins doux en matériaux type stabilisé. Un ponton est également réalisé au-dessus de la zone humide afin de conserver le milieu naturel du site.

